

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3708

Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

<b>SEANCE DU 26 MARS 2018</b>
-------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

---

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3708 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 5 ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 59 800 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL – FIC ET FONDS D'INTERVENTION MUSIQUES ACTUELLES (FIMA) - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter quatre associations du secteur du cinéma, du partage de connaissances et des musiques actuelles qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Le territoire lyonnais compte de nombreuses associations qui travaillent à diffuser des œuvres et susciter des échanges avec un public. Je vous propose de soutenir quatre associations, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'exercice 2018.

Les subventions sont proposées en fonction de critères artistiques, culturels, économiques et administratifs justifiant un intérêt communal. Elles correspondent aux niveaux d'aide diversifié à travers des événements marquant la saison culturelle lyonnaise.

## CINEMA

### Aide aux festivals

#### **LES INATTENDUS** 10 bis, rue Jangot - 69007 Lyon

Fondée en 1995, l'association « Les Inattendus » est un lieu de pratique et de diffusion audiovisuelle. Elle opère dans deux directions :

- au sein d'ateliers de création, espaces d'expérimentation cinématographique ou d'initiation audiovisuelle ;
- à travers différentes actions de diffusion et de rencontre : un festival en biennale consacré aux films hors normes et des projections régulières de documentaires, de cinéma et vidéos expérimentales.

Depuis 1997, elle organise tous les deux ans un festival dédié à des films hors normes, qualifiés de « très indépendants ».

La 11<sup>e</sup> édition du festival s'est déroulée du 9 au 17 février 2018, à la MJC Monplaisir à Lyon 8<sup>e</sup>.

L'entrée est libre à toutes les séances. L'événement rassemble environ 4 000 spectateurs autour d'une centaine de films qui suscitent l'échange, chaque séance se déroulant en présence du réalisateur.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation qui permet au public lyonnais de découvrir des documents audiovisuels et cinématographiques rarement présentés, il a été voté au

Conseil municipal du 20 novembre 2017, un acompte de 15 200 € pour l'organisation de son festival.

Il vous est ici proposé de voter le complément de 2 800 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 :  
9 000 € + 15 200 € (pour le festival 2018).

**Subvention proposée : 2 800 €**

**ZONE BIS** – 2 rue d'Isly - 69004 Lyon

Créée en 2005, l'association Zone Bis a pour objet de faire connaître à un plus large public le cinéma alternatif et sa culture dérivée à travers la production et l'organisation de divers événements (soirées de projection, spectacles, festival, happenings culturels).

Depuis 2008, l'association organise le festival « Hallucinations Collectives » (initialement appelé « l'Etrange Festival Lyon » jusqu'en 2010). Les films présentés ont en commun de proposer une vision différente du cinéma, de valoriser des cinéphilies méconnues et de refléter une certaine époque et/ou une certaine économie du cinéma.

A travers des rétrospectives et différentes thématiques au sein de la programmation, le festival cherche à faire (re)découvrir tout un pan de cinéma injustement oublié. Les films du festival sont des œuvres souvent laissées de côté faute d'un succès rapide ou parce qu'elles sont jugées inclassables, alternatives au sens où elles sortent des chemins balisés de la production traditionnelle. L'ambition du festival est de leur donner une deuxième chance.

L'édition 2017 a réuni 4 939 spectateurs.

En 2018, la 11<sup>e</sup> édition du festival « Hallucinations Collectives » aura lieu du 27 mars au 2 avril 2018. Une trentaine de films seront projetés au Comoedia. Le « off » sera étoffé avec un programme conséquent d'événements : ciné-concerts, exposition d'un illustrateur, tables-rondes, conférences.

L'association continuera son développement des séances scolaires, en proposant une véritable action d'éducation à l'image. Une projection en partenariat avec les ciné-clubs étudiants de Sciences-Po et de l'université Lumière est prévue. De plus, un jury composé de 5 lycéens décernera un prix à l'issue de la compétition de courts-métrages.

Tous ces événements proposés autour des séances du festival sont gratuits et se dérouleront dans différents lieux (programmation en cours).

Enfin, outre le festival, temps fort pour l'association, Zone Bis organise tout au long de l'année des projections dites « séances hallucinées » en échos ponctuels au festival.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'association Zone Bis, je vous propose de lui allouer une subvention de 8 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 : 8 000 €

**Subvention proposée : 8 000 €**

## **QUAIS DU POLAR – 70 quai Pierre Scize - 69005 Lyon**

Depuis l'origine de Quais du Polar, festival gratuit de littérature noire et policière qui se déroule à Lyon pendant 4 jours, l'événement se tisse en partenariat avec les structures culturelles de Lyon et de la Métropole. Ainsi, chaque année, des projets sont menés avec le Musée des beaux-arts, le Théâtre des Célestins, le Musée d'art contemporain, le Musée des Confluences...

Pour la 14<sup>e</sup> édition du festival, Quais du Polar et l'Auditorium construisent pour la première fois un partenariat dans l'histoire du festival en programmant le spectacle « Putain de guerre » de Jacques Tardi.

La programmation 2018 de Quais du Polar s'intégrera dans la programmation du Centenaire de la Paix initié par la Ville de Lyon. Des auteurs seront ainsi invités à parler de la Première Guerre mondiale et, plus largement, des droits humains. Ce thème sera également abordé dans le concours d'écriture jeunesse (à destination des collégiens) et lors de l'enquête dans la ville. Jacques Tardi a acquis une très grande notoriété, au-delà du monde de la bande-dessinée, pour l'ensemble de son œuvre et, plus particulièrement, pour son travail autour de la Première Guerre mondiale. Le spectacle « Putain de guerre », qui met en scène 14-18 et constitue un véritable plaidoyer contre la guerre, s'intégrera pleinement dans cette thématique.

Jacques Tardi est un auteur qui se fait très rare et ne participe plus aux salons littéraires. C'est donc un privilège de pouvoir l'accueillir pendant le festival, du 6 au 8 avril 2018. Très lié à la ville de Lyon, puisqu'il y a suivi des études aux Beaux-Arts, sa présence sera un événement pour la ville qui donnera l'occasion d'organiser des rencontres et une séance de dédicaces sur les lieux habituels du festival (Palais de la Bourse, Hôtel de Ville).

La convention d'application, jointe au rapport, formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 par la délégation  
Événements : 160 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 par la délégation  
Événements : 160 000 €

**Subvention proposée : 5 000 €**

## **PARTAGE DES CONNAISSANCES**

### **ADCARLY 40 rue d'Arménie - 69003 Lyon**

Créée en 1993, cette association a pour but de faire connaître, développer et promouvoir la culture, la langue et les traditions arméniennes à Lyon. Elle compte 80 adhérents. Elle organise régulièrement des rencontres, des conférences-débats, des présentations de livre, spectacles musicaux ou théâtraux, contes pour enfants et projection de films. Elle anime aussi un club d'échecs.

L'action de cette association s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon qui entretient avec l'Arménie, et plus spécialement sa capitale Erivan, des relations de coopération très forte.

Pour 2018, sont prévus :

- deux conférences avec présentation de livres ;
- une soirée théâtrale ;
- des conférences ;
- un colloque ;
- une projection de film ;
- un concert ;
- un festival de musique duduk.

L'ADCARLY souhaite élargir son public en développant davantage son club d'échecs.

La convention cadre, jointe au rapport, formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 : 30 000 €

**Subvention proposée : 30 000 €**

## SECTEUR MUSIQUES ACTUELLES

**MJC Presqu'île Confluence** – 28 quai Rambaud - 69002 Lyon

« Les Chants de Mars » est un festival initié et porté, depuis 2007, par trois Maisons des Jeunes et de la Culture de Lyon dans l'objectif de promouvoir la chanson française et d'accompagner des artistes émergents : la Maison Pour Tous, la MJC Presqu'île Confluence et la MJC Vieux Lyon. Le festival a aujourd'hui toute sa place dans le paysage musical lyonnais, avec un mélange équilibré d'artistes reconnus et des artistes locaux en émergence.

Depuis 2013, le festival a pris de l'ampleur avec la présence de plusieurs artistes à la renommée nationale et un partenariat plus large avec les structures de musiques actuelles lyonnaises, acteurs de la chanson. La 11<sup>e</sup> édition du festival a réuni 10 salles partenaires sur l'agglomération, 27 événements, 73 artistes dont 48 artistes régionaux et 200 amateurs et la présence de 3 900 spectateurs.

La 12<sup>e</sup> édition du festival s'est déroulée du 17 au 24 mars 2018. La programmation se veut éclectique avec une diversité des styles musicaux représentés sous l'égide de la chanson francophone : rap, jazz, pop, rock, tout en s'appuyant sur la tradition des grands chansonniers français.

Le festival propose 17 événements sur huit jours : concerts, spectacles jeune public, animations, expositions, déjeuners concerts, rencontres avec les artistes, une table ronde. Le spectacle créé en partenariat avec l'Auditorium de Lyon est de retour pour la troisième année avec la présence de 140 enfants issus des ALAE (accueils de loisirs associé à l'école), accompagné par Amélie-les-crayons et des musiciens de l'ONL. Au programme parmi les têtes d'affiche, des artistes montants, Juliette Armanet et Eddie de Pretto au Transbordeur, des artistes confirmés dans la chanson traditionnelle française Steve Waring et Anne Sylvestre. Les artistes régionaux sont à l'honneur avec notamment un co-plateau au Marché Gare avec MPL et Nazca.

Dans le respect des valeurs citoyennes et solidaires qui animent les MJC, l'ambition du festival est de garantir l'accessibilité à la culture pour tous ; plus de la moitié des événements programmés sont en accès libre et gratuit. Les autres manifestations bénéficient d'une politique tarifaire abordable, avec des prix d'entrée à partir de 5 €

La MJC Presqu'île Confluence est porteuse du dossier de subvention. Elle sollicite une aide financière pour soutenir cette 12<sup>e</sup> édition dont le budget prévisionnel s'élève à 87 590 €. En soutenant ce festival unique à Lyon, notre collectivité favorise la création de spectacles dédiés à la chanson française et permet à des artistes émergents de rencontrer un public. La Ville de Lyon apporte une aide financière depuis son origine, suivie depuis 2008 par la Région. La délégation Culture et Patrimoine et la délégation Grands Evénements ont souhaité contribuer à cet événement à hauteur respectivement de 9 000 € et 5 000 €, à l'identique de l'année 2017.

La MJC Presqu'île Confluence perçoit, par ailleurs, une subvention de fonctionnement de 85 000 € dans le cadre de la convention de préfiguration SMAC (Scène de Musiques Actuelles) qui a été approuvée lors du Conseil municipal du 29 janvier 2018.

La convention financière entre la Ville de Lyon et la MJC Presqu'île Confluence est jointe au rapport.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2017 : 14 000 €

**Subvention proposée : 14 000 €**

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je souhaite leur allouer une subvention globale de 59 800 €, répartie conformément au tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention
<b>Les Inattendus</b> (Lyon 7 <sup>e</sup> )	<b>2 800 €</b>
<b>Zone Bis</b> (Lyon 4 <sup>e</sup> )	<b>8 000 €</b>
<b>Quais du polar</b> (Lyon 5 <sup>e</sup> )	<b>5 000 €</b>
<b>Adcarly</b> (Lyon 3 <sup>e</sup> )	<b>30 000 €</b>
<b>MJC Presqu'île Confluence</b> (Lyon 2 <sup>e</sup> )	<b>14 000 €</b>
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>59 800 €</b>

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

## **DELIBERE**

1. Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant global de 59 800 €, sont allouées aux associations ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention
<b>Les Inattendus</b> (Lyon 7 <sup>e</sup> )	<b>2 800 €</b>
<b>Zone Bis</b> (Lyon 4 <sup>e</sup> )	<b>8 000 €</b>
<b>Quais du polar</b> (Lyon 5 <sup>e</sup> )	<b>5 000€</b>
<b>Adcarly</b> (Lyon 3 <sup>e</sup> )	<b>30 000 €</b>
<b>MJC Presqu'île Confluence</b> (Lyon 2 <sup>e</sup> )	<b>14 000 €</b>
<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>59 800 €</b>

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association ADCARLY est approuvée.

3. Les conventions d'applications susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations MJC Presqu'île Confluence et Quais du Polar sont approuvées.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018 selon la répartition suivante :

- Pour le secteur des musiques actuelles : 14 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC (FIMA), ligne de crédit 42664, nature 6574, fonction 311, après transfert de 5 000 € de la ligne de crédit n° 43985, programme EVENCULT, opération AUTCULT, article 6574, fonction 024, chapitre 65.

- Pour le secteur du Cinéma/divers : 45 800 € sur le programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER